

République Française  
Département de l'Ain  
Arrondissement de  
Belley  
Canton de Lagnieu



**COMMUNE DE LEYMENT**  
**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**SÉANCE PUBLIQUE DU VENDREDI 7 JUIN 2024**  
**N°2024 - 41**

Nombre de conseillers 15  
Présents : 13  
Absents : 2  
Excusés avec pouvoir : 1  
Votants : 14

L'an deux mil vingt-quatre, le 19 juillet, le Conseil municipal de la Commune de Leyment, étant rassemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Lionel KLINGLER, Maire.

Date de convocation

Membres présents à la séance : Mesdames Sandrine Bricourt, Josiane Charmont, Marie-Thérèse Villecourt, Monique Nowaczyk, Brigitte Sève, Ophélie Janaudy, et Messieurs Cédric Butzer, Alain Peillon, Emmanuel Petat, Morgan Michalet, Eric Elie, Romain Grillot.

Objet : **Etude du schéma directeur d'assainissement collectif des eaux usées :**

Absent excusé : Denis Renault (a donné procuration à M. Cédric BUTZER)  
Absente : Cindy Rochereau

demande d'aide au Département et à l'Agence de l'Eau.

Secrétaire de séance : Madame Josiane Charmont

Monsieur le Maire explique que l'étude du schéma directeur d'assainissement collectif des eaux usées est susceptible de bénéficier d'aides du Département et de l'Agence de l'Eau selon les modalités d'intervention du Plan Départemental de l'Eau et du Programme d'Action « Sauvons l'Eau ! » (2019-2024).

Aussi, afin de percevoir les subventions qui pourraient être octroyées par le Département et l'Agence de l'Eau, il convient :

- De valider la totalité de l'opération
- De valider le montant HT (ou TTC si non récupération de la TVA) de l'opération, et les modalités financières de cette dernière ;
- De valider l'engagement de la collectivité à mener à terme cette opération ;
- De solliciter les aides du Département et de l'Agence de l'Eau ;
- De demander, en justifiant et en motivant cette demande, un démarrage anticipé des travaux à l'ensemble des financeurs éventuels, sans que cela n'engage ces derniers.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Valide** la totalité de l'opération « étude du schéma directeur d'assainissement collectif des eaux usées »
- **Valide** le montant HT (ou TTC si non récupération de la TVA) de l'opération, et les modalités financières de cette dernière ;
- **Valide** l'engagement de la collectivité à mener à terme cette opération ;
- **Sollicite** les aides du Département et de l'Agence de l'Eau ;
- **Demande** un démarrage anticipé des travaux à l'ensemble des financeurs éventuels, sans préjuger des aides éventuelles qui pourraient être attribuées.

Le Maire  
Lionel KLINGLER

